



## **Contribution des Auteurs des Artistes et de leurs managers pour un Centre National de la Musique**

« *Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut changer les choses ; peu sont prêts à prendre des risques pour le faire.* »

- Antoine Guéna, Secrétaire de la GAM.



**5 ANS DÉJÀ!**

**Make the music business great again**

\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Producer                      Artist

*La GAM*

*L'ensemble de propositions qui suit a vocation à s'inscrire dans le cadre de la mission de préfiguration d'un Centre National de la Musique confiée par Madame La Ministre Françoise Nyssen aux députés Emilie Cariou et Pascal Bois.*

*La pierre angulaire sur laquelle est bâtie la réflexion de la GAM consiste à remettre l'artiste et l'auteur au centre des relations économiques de la filière. À l'instar des start-ups, l'artiste, comme l'auteur, en 2018 doit être protégé et encouragé, sans être infantilisé.*

## INTRODUCTION

Les Artistes et les Auteurs de la musique saluent la relance du projet de préfigurer un Centre National pour la musique et attendent un signal fort de la part de l'Etat envers le secteur musical.

Nous sommes **le seul secteur culturel en France** à ne pas disposer d'un opérateur public fort, compétent, régulateur et financé.

Tous les acteurs sont concernés et nous avons tous une même responsabilité : inventer une nouvelle économie de la musique pour **construire notre futur commun.**

Le Centre National de la Musique ne doit pas se contenter de soutenir la diffusion, mais doit nourrir le secteur dès sa racine, **les créateurs devront en être le fondement.**

# I/ FINANCEMENTS

## A. Mutualisation des ressources existantes <sup>1</sup> (80M€)

- Crédits d'impôts — 33M€
- Taxe affectée au CNV — 34M€
- Bureau Export — 2,7M€
- IRMA — 800 000€
- etc...

---

<sup>1</sup> cf Annexe 4 du rapport Maistre : *Moyens financiers en faveur de la musique*

## B. Nouveaux financements publics : fiscalité dédiée et nouvelles taxes (20M€)

- **Taxe Youtube**

La musique représente 80% des contenus diffusés sur cette plateforme, et les clips musicaux 43% (chiffres CNC). La musique doit légitimement bénéficier d'une partie de cette taxe.

- **TOCE**

Orienter la part non affectée de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques.

- **Crédit d'impôt de l'édition musicale**
- **Au niveau européen**

Dans le cadre de la riposte européenne aux taxes américaines, pourquoi pas demander à l'Europe d'intégrer la musique à la liste envoyée à l'OMC?



## C. Nouveaux financements privés

- **Taxes affectées**

Comme pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel français se reposer sur un principe simple : **tout acteur qui participe à la distribution et à la diffusion des œuvres en aval contribue au financement de la création et de la production en amont.**

- **Baisse de la TVA**

- **Pour les droits d'auteur** baisse de 10% à 5,5% et affecter 4,5% au soutien à la création, à la formation des auteurs.

- **Pour la musique enregistrée** (physique comme numérique) baisse de 20% à 10% et d'affecter les 10% au soutien à la création.

- **Contribution volontaire sur le Chiffre d'affaires**

Les baisses de TVA permettront aux entreprises du secteur de contribuer à hauteur de 0,2% de leur CA.

- **Copie privée**

Mutualiser au sein du CNM une part des 25% de rémunération pour copie privée que les OGC dédient déjà à l'action culturelle.

- **Contributions à la formation professionnelle et taxe d'apprentissage des entreprises**

En affectant une partie de ces contributions vers le CNM on ferait ainsi émerger une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du secteur et au numérique (formations en ligne, Mooc, e-learning).

## III/ GOUVERNANCE

*Nous privilégions la piste d'une gouvernance réduite  
proche de celle du CNL, telle que le préconise  
Roch-Olivier Maistre.*

## A. Le Conseil d'Administration

- **Un collège de 9 personnes**

Composé de :

- Parlementaires
- Représentants de l'Etat
- Représentants des collectivités territoriales

- **Un collège professionnel majoritaire de 12 à 14 personnes**

Des personnalités qualifiées, issues du monde musical qui seraient désignées par le Ministère de la Culture

- **Équilibre et représentativité des professions**

Il est indispensable d'avoir au Conseil d'administration 1 auteur, 1 compositeur 1 musicien, 1 interprète principal , 1 manager, 1 éditeur indépendant, 1 éditeur major, 1 producteur phonographique indépendant, 1 producteur phonographique représentant des Majors, 2 producteurs de spectacle, 1 éditeur de service de musique en ligne, 1 agrégateur.

- **Équilibre et représentativité de la diversité des esthétiques**

Avoir la voix du contemporain, du classique, des musiques actuelles, du jazz etc... et provenant du secteur public comme du secteur privé.

## B. Le Comité d'Orientation

Tout les métiers et toutes les organisations professionnelles et associations du secteur musical devront siéger dans le "comité d'orientation" et se diviseront en "groupes de travail thématiques".

### III/ Missions

*Le Centre National de la Musique doit impérativement  
placer la création et les artistes / auteurs au centre de sa  
mission*

## A. Régulation

- **Promouvoir** une offre culturelle en ligne diverse et régulée
- **Protéger** les acteurs les plus faibles de la filière
- **Consolider** la rémunération pour copie privée
- **Anticiper** la transformation des usages.



## B. Observation (+ 5M€)

Il devra être l'Observateur économique central, transparent, et omniscient de la filière musicale en collectant, agrégeant et analysant de manière neutre et indépendant toutes les données que lui confieront les différents acteurs.

## C. Soutien à la création (+ 5M€)

**Aucune aide n'intervient pendant les premières années** de création et de recherche de partenaires de l'artiste.

**La pluralité des guichets** est un atout pour la diversité, mais il manque de **cohérence** ou de **synergie** entre les différentes aides.

**Il faut adapter les dispositifs d'aides aux enjeux du numérique.**

## *Propositions*

- **Rationaliser**

Créer un « guichet unique d'accès aux aides » qui puisse guider les artistes. (L'IRMA ?)

- **Informier**

Tous les artistes devraient être informés directement par les guichets de la somme qu'ils auront pu percevoir en soutien à leur projet même lorsque les demandes de subventions sont portées par leurs partenaires.

- **Créer des aides directes aux auteurs et aux artistes**

Aujourd'hui, les labels signent beaucoup plus tard et grâce aux

outils numériques, l'artiste est plus autonome. L'absence de partenaire n'est plus un critère de non professionnalisation

- **Aides transversales à la créativité**

Encourager les initiatives originales, le croisement des disciplines : danse + musique / arts plastiques + musique / livre + musique, architecture + musique / jeux vidéos + musique...)

- **Aides à la création**

- Financer la location de petits studios pour créer et enregistrer
- Renforcer les moyens du Studio des Variétés
- Renforcer les moyens des pépinières en région
- Créer de nouvelles structures d'accueil dans les territoires qui n'en disposent pas
- Permettre aux artistes de bénéficier d'un accès à coût réduit à ces d'équipements

- **Aides à la diffusion digitale**

Produire un titre coûte aussi cher, qu'il finisse sur un CD ou sur Spotify. Le pressage ne doit plus être un critère.

- **Aide à la production**

Encourager les format courts (EP / single) en soutenant des productions plus modestes, mais en permettant à l'artiste de solliciter ces aides plus régulièrement.

- **Aides à la promotion**

Les artistes produisant leur projet doivent pouvoir bénéficier d'une aide financière pour la promotion de leur enregistrement.

- **Aide à la durabilité des carrières**

La persévérance et la longévité des artistes doit être soutenue et accompagnée.

D. Soutien à l'export (5M€)

E. Education Artistique et Culturelle (+5M€)

Afin de favoriser l'expérience de la création, nous souhaitons la mise en œuvre d'un programme national de présence **des Artistes dans toutes les écoles** (un orchestre, un groupe, une chorale...).

F. Soutien à l'innovation

G. Soutien à la diffusion (CNV)

H. Formation des artistes, auteurs et managers

Le métier de manager en France est peu encadré si bien que les profils qui l'exercent sont disparates. Il est nécessaire de leur octroyer une formation solide et commune afin de leur permettre d'entourer au mieux l'artiste à l'heure du numérique.

## CONCLUSION

- Le seul établissement public qu'est **le CNV ne bénéficie qu'aux producteurs de spectacle, et exclut la musique enregistrée, les artistes, les auteurs et leur création.**
- La désunion des acteurs et la polyphonie du secteur ôtent à la filière musicale la capacité **d'investir dans la création.**
- **L'architecture en silos** de notre filière n'en fait pas un écosystème et **est inadaptée aux artistes et aux enjeux du numérique.**
- La musique en France génère un chiffre d'affaire d'environ 2,6 Md€ , peu au regard du chiffre d'affaire des recettes publicitaires de Youtube (110 Md\$). L'Etat se doit de venir en aide à la création musicale de manière exigeante et ambitieuse.

## IV/ Annexes



## A. chiffres clés du secteur musical (dont nous disposons)

- Droit d'auteur

SACEM: **1Md€** collecte en 2017 pour le compte de 168 000 sociétaires.

Seuls 3335 sociétaires sont en haut de la pyramide et perçoivent entre 10k€ et 75k€ de droits en 2017.

A aidé pour 20 millions € : 25 auteurs ou compositeurs seulement contre ....

- Droits voisins

SPPF : **35,6 M€** collectés en 2017 ( - 5,3%) / A aidé 956 projets à hauteur de 8M€. Coût de gestion: 5,5%.

SCPP : **87,1 M€** collectés en 2017 (- 0,3%). / A aidé 1 111 projets à hauteur de 13,8M€. Coût de gestion : 8%

ADAMI : **93,87 M€** (+5%) dont 18% provient de la copie privée sonore, 30% de la Rémunération équitable et 3% seulement des droits internationaux (-37% !) (le reste provient de et revient à l'audiovisuel).

64% de la collecte est répartie aux artistes et 22% va à l'action artistique.

Soit 60,03 M€ répartis à 73 000 sociétaires.

A aidé 1353 projets à hauteur de 18,02 M€

1,20M€ dédiés à l'EAC.

Coût de gestion : 13,77%

SPEDIDAM : **52,5M€** en 2016

- **Spectacle vivant**

CNV: **813 M€** de recettes sur la billetterie **en 2016**

PRODISS: D'après l'étude EY commandée par le Prodiss, le secteur du spectacle vivant et de variété a généré **en 2015** un chiffre d'affaires direct de **2 Md€**

**Total droits musique : 1.268 Md€**

**Total vente musique (physique et numérique) : 583 M€**

**Total billetterie spectacles musicaux : 813 M€**

**Total Musique : 2.6664 Md€**

A titre indicatif:

Total recettes publicitaires Youtube : **110 Md \$**

## B. Présentation des organisations portant cette contribution

La Guilde des Artistes de la Musique (GAM):

- 1er **groupement d'intérêt** géré par et pour les artistes.
- La **Voix collective des artistes et auteurs de musique** (auteurs, compositeurs, interprètes éditeurs et/ou producteurs de leurs oeuvres)
- La nouvelle génération des **artistes entrepreneurs**.

- **Fondée en 2013** par Axel Bauer, Suzanne Combo, Kent et Issam Krimi
- **420 artistes ont adhéré**, parmi eux Yodelice, 1995, Dominique A, Olivia Ruiz, Indochine, Arthur H, IAM, Camille, Orelsan, Blick Bassy, Saïan Supa Crew, Mademoiselle K, Keren Ann, Miossec, Rocé ...

### Le Music Managers Forum français (MMFF)

Syndicat français des managers du monde de la musique.

Mardi 3 Juillet 2018

*Suzanne Combo, déléguée générale*